

Université de Lorraine: urgence pour les personnels !

Le 13 mars dernier, la loi *relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique (Loi Sauvadet)* est parue au JO. En particulier, la transformation d'un CDD en CDI (art 8) doit maintenant être automatique lorsque les conditions requises sont satisfaites ; un volet titularisation devra également être mis en place lorsque les décrets seront connus.

Des élus du Comité technique ont interpellé l'Administration le 23 mars, le 27 avril puis le 7 mai :

- sur **l'urgence de la situation des personnels** contractuels de l'établissement laissés sans information aussi bien pour les potentiellement éligibles que pour ceux à qui l'on avait signifié, parfois oralement, une non-reconduction de contrat,
- sur **l'absence de débat contradictoire entre les organisations syndicales et l'administration** sur cette mise en œuvre,
- sur la **totale opacité** qui accompagne le recensement des agents éligibles

L'Administration répond tout d'abord qu'elle doit vérifier les dossiers de chaque personnel, puis transmet aux organisations syndicales le 15 mai un courrier indiquant **qu'il ne sera pas possible de réunir le Comité technique** mais que 45 personnes ont été identifiées et vont recevoir une lettre les prévenant qu'un avenant à leur CDD pourra être signé.

Le 22 mai, cette même administration **convoque un CT pour le 5 juin**, avec un ordre du jour extrêmement lourd mais dont 7 des 10 points sont « informatifs ».

Les **syndicats FSU, CGT, SUD et FO**, soutiens au collectif **ObstinéEs**, déplorent :

- que les élus au Comité technique, malgré leurs nombreuses demandes, ne soient toujours pas **associés** à la mise en œuvre du dispositif Sauvadet
- que la **liste** des personnels concernés et de ceux pour lesquels le dispositif ne pourrait pas être appliqué ne leur ait toujours pas été transmise
- qu'aucune information sur les **non-renouvellements de contrats**, sur ce que vont devenir les personnels non éligibles, n'ait été donnée
- que le Comité technique convoqué le 5 juin ne prévoit pas une **consultation** sur des éléments essentiels de la vie de l'Université dans ce contexte de fusion, de réorganisation des services, de recrutements, de chaises musicales, de déménagements à répétition
- que le groupe de travail **CCP ANT** issu du CT n'ait toujours pas été réuni. La CCP ANT est pourtant la seule instance habilitée à traiter des situations individuelles des personnels contractuels, BIATOSS et enseignants.

**Nous attendons une autre réponse de l'Administration
(Administration provisoire ou non)
de l'Université de Lorraine !**

URGENCE

Personnels

Biatoss et enseignants

